

26.

L'an mil huit cent cinquante deux, le deux avant heure de midi, le conseil
 municipal de la commune de Combiès tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la
 présidence de M^r le Maire, en vertu de l'autorisation de M^r le Préfet de ce départ.
 en date du 26 juillet dernier. M^r le Maire a ouvert la séance et a dit
 qu'aux termes de l'article onze du décret du 9 août 1848 sur le jury, la
 désignation des jurés qui doivent figurer sur la liste annuelle, autrefois confiée
 à l'administration municipale, appartient aujourd'hui à une commission
 cantonale dont sont appelés à faire partie deux membres du conseil de
 chacune des communes du canton désignés spécialement par ce conseil, en
 conséquence il a été procédé immédiatement à la désignation des deux
 conseillers municipaux de la commune de Combiès qui doivent faire
 partie de la commission cantonale en 1852. Le conseil municipal a été
 d'avis de désigner M^r François Léger Desgranges et M^r Maurice Juvé,
 maire et adjoint de la dite commune de Combiès.
 fait à la mairie de Combiès le jour, mois et an susdits.

Forestier Adailles Dampy Mouton
 Charrier Monpion Percey Riottourens
 Desgranges maire.